LYCÉE SAINT-JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE

20 rue de Contrai − CS 90036 51723 REIMS CEDEX 30.26.77.17.00

Site internet : <u>www.groupedelasalle-reims.com</u>

E-mail: contact@gdls-reims.com





A LIRE ATTENTIVEMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021

LYCEE GÉNÉRAL, TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL

La présence des élèves au Lycée SAINT-JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE est le résultat d'un choix. Il suppose l'adhésion au projet éducatif et au règlement intérieur.

RENTRÉE DES ÉLÈVES

LA RENTRÉE A LIEU RUE DE CONTRAI

Mardi 1er septembre 2020

Classes de <u>1^{ère} année de CAP Maintenance des Bâtiments de Collectivités,</u> Troisième prépa métiers, Secondes Générales et Professionnelles :

Accueil des internes : de 8 h 00 à 9 h 30

10 h 00 à 12 h00 : Accueil par le professeur principal

Les élèves <u>externes et demi-pensionnaires</u> arrivent donc pour les classes indiquées ci-dessus à 10 h 00 précises.

12 h 00 : pause déjeuner (restauration assurée dès cette journée pour demipensionnaires et internes)

13 h 30 : début des cours

Classes de <u>premières et terminales (générales technologiques et professionnelles) + classe de deuxième année de CAP Maintenance des</u> Bâtiments de Collectivités.

Accueil des internes : de 11 h 00 à 12 h 00

Les élèves <u>externes et demi-pensionnaires</u> arrivent donc pour les classes indiquées ci-dessus à 13 h 30 précises.

13 h 30 : Accueil par le professeur principal

15 h 30 : Début des cours

HORAIRE HEBDOMADAIRE

Du lundi au vendredi : entrée dans l'établissement à partir de 7 h 45.

Début des cours à 8 h 00 (sauf le lundi : 9h00). Les élèves doivent entrer dans l'établissement

au moins 5 minutes avant le début des cours.

Fin des cours: 17 h 30.

L'emploi du temps est communiqué aux élèves le jour de la rentrée.

Au cours de l'année, si une modification de l'emploi du temps a lieu, elle est indiquée en temps réel sur Ecole Directe (à consulter régulièrement).

ABSENCES - RETARDS

Les absences sont à signaler au service vie scolaire :

203.26.77.17.06 pour les élèves de Seconde Générale, 1ère générale et Terminale générale
 203.26.35.48.76 pour toutes les autres classes

Tout élève qui quitte l'établissement sans autorisation s'expose à des sanctions qui peuvent aller jusqu'à l'exclusion de l'établissement.

BICYCLETTES ET VÉLOMOTEURS

Un emplacement est réservé rue de Contrai pour les bicyclettes et vélomoteurs qui doivent être obligatoirement munis d'un antivol. Les élèves doivent respecter le sens unique de la rue de Contrai et mettre pied à terre dès l'entrée dans le lycée. Les engins motorisés doivent être conformes aux normes en vigueur (éclairage, bruit...). Le lycée décline toute responsabilité en cas de vol ou dégradation.

Les élèves ne se déplacent pas avec leur casque dans l'établissement. Il est mis à leur disposition des casiers individuels, pour tout renseignement, s'adresser au service Vie Scolaire.

AFFAIRES PERSONNELLES

Les objets trouvés sont à réclamer au <u>bureau de la vie scolaire</u>. Le lycée Saint-Jean-Baptiste de La Salle n'est pas responsable de l'argent, des ordinateurs ou tablettes, des calculatrices, des mobylettes, des motos ou autres objets égarés, disparus ou détériorés.

TENUE D'ATELIER

Pour tous les élèves commençant un cycle de formation, une blouse ou une combinaison (en fonction du diplôme préparé) marquée du logo Groupe de La Salle et des chaussures de sécurité seront fournies par l'établissement. Ces tenues vestimentaires doivent être

maintenues propres et en bon état tout au long de l'année. Au retour des vacances, les élèves reviennent avec une tenue sortant du nettoyage.

Les chaussures de sécurité sont obligatoires pour les classes de C.A.P. et de baccalauréat professionnel. Tout élève ne respectant pas ces consignes se verra refuser l'entrée des ateliers et des laboratoires par le professeur.

L'essayage des tenues se fera le 3 septembre 2020.

LIVRES, FOURNITURES SCOLAIRES, ORDINATEUR

L'établissement est lycée « 4.0 » les livres au format numérique seront téléchargés sur l'ordinateur portable délivré par la Région Grand-Est, ou sur l'ordinateur personnel de l'élève.

<u>La distribution des ordinateurs de la Région Grand-Est aura lieu (pour les nouveaux élèves) le 23 septembre au matin.</u>

Les fournitures scolaires nécessaires seront précisées aux élèves par chaque professeur lors des premiers cours.

R.G.P.D.

En vertu de la mise en conformité du Règlement Général de la Protection des Données, nous pouvons être amenés tout en respectant la loi informatique et liberté, à communiquer certaines informations vous concernant : - Soit auprès de l'A.P.E.L (association des parents d'élèves) - Soit auprès de l'organisme en charge de la réalisation de notre brochure de présentation du groupe Dans le cas où vous ne souhaiteriez pas que certaines de ces données soient transmises, nous vous serions grés de bien vouloir nous le faire savoir par lettre recommandée avec accusé de réception avant le 15 septembre 2020.

ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Lors des séances d'éducation physique, l'élève est vêtu d'une tenue de sport, d'une paire de basket ou tennis (non fournies par l'école). De plus, une deuxième paire de basket uniquement réservée à la salle d'éducation physique sera exigée.

Les dispenses d'éducation physique ne sont accordées que sur demande écrite des parents accompagnée du certificat médical type distribué en début d'année. Les élèves dispensés présenteront leur billet à l'enseignant d'E.P.S.

ASSURANCES

Les élèves du lycée professionnel bénéficient de la couverture **Sécurité Sociale** pour le risque **« Accident du Travail »** à l'exception des accidents de trajet.

<u>Tous les élèves sont assurés par le « Service des Assurances FEC »</u> qui couvre les trajets ainsi que les activités scolaires et extra-scolaires. L'attestation précise les risques pris en charge ainsi que les garanties.

Le coût de ces assurances est porté sur la facture annuelle.

La couverture "responsabilité civile" est assurée pour tous les élèves qui ne bénéficieraient pas d'une garantie Responsabilité Civile dans le cadre d'un contrat personnel ou familial.

RÉSULTATS SCOLAIRES

Les bulletins de notes sont publiés sur « Ecole Directe ». Les parents peuvent également consulter les notes ainsi que les retards et absences sur ce site. Un cahier de texte numérique est également disponible. Le code d'accès internet sera adressé aux parents courant septembre. Le site étant réactualisé chaque année, <u>une sauvegarde des bulletins de votre</u> enfant et des messages importants est nécessaire en fin d'année scolaire.

HOSPITALISATION - TRAITEMENT MEDICAL

Un accident survenant durant le temps scolaire ou durant le temps d'internat peut exiger une hospitalisation urgente de l'élève. L'accidenté ou le malade **urgent** est en général conduit à la Polyclinique de Bezannes ou à l'Hôpital de Reims. Les parents sont prévenus dans les plus brefs délais. Si votre enfant doit suivre un traitement médical pendant le temps scolaire, l'ordonnance ou sa copie doit être fournie au service de la Vie Scolaire. Les fiches médicales sont à remplir avec précision.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES (A. P. E. L.)

Sa Présidente sera heureuse d'accueillir votre candidature pour être **correspondant de classe** et/ou faire partie du **Conseil d'Administration** de l'A. P. E. L.

L'Assemblée Générale se déroulera le début octobre dans les locaux du Lycée Saint-Jean-Baptiste de La Salle, la date précise vous sera indiquée par messagerie sur Ecole Directe.



VACANCES SCOLAIRES

(Sous réserve de modifications du Ministère de l'Education Nationale)

Toussaint:

Du vendredi 16 octobre après les cours au lundi 2 novembre au matin.

Noël:

Du vendredi 18 décembre après les cours au lundi 4 janvier au matin.

Hiver:

Du vendredi 19 février après les cours au lundi 8 mars au matin.

Printemps:

Du vendredi 23 avril après les cours au lundi 10 mai au matin.

<u>Eté</u> :

Le mardi 6 juillet après les cours.

Aucune dérogation à ces dates ne peut être accordée

INTERNAT

Les internes ne sont pas hébergés le week-end, ils rentrent le lundi matin pour la reprise des cours à 9h00. Le règlement d'internat est communiqué aux élèves en début d'année scolaire. La composition du trousseau est laissée à la liberté des familles.

L'élève apporte une alèse imperméable (format 90 x 190). Le couchage est laissé au libre choix de la famille. Il apporte également pour sa table de travail une lampe de bureau avec double isolation électrique et une multiprise **avec interrupteur**. Le lycée n'assure pas le blanchissage. Il est indispensable que l'élève possède son nécessaire de toilette et de change pour la semaine.

Coordonnées de l'internat :

2 07 86 86 07 52 de 18 h 00 à 18 h 45 et de 20 h 00 à 22 h 00



Les internes peuvent recevoir du courrier. Dans ce cas, l'enveloppe doit être libellée suivant

le modèle ci-après : M. Classe :

LYCÉE SAINT-JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE

INTERNAT

20 rue de Contrai – CS 90036

51723 REIMS CEDEX

CONDITIONS FINANCIÈRES

Tarifs annuels de la scolarité :

Catégories	Impôt 2019 sur le revenu net 2018	Tarif annuel scolarité
Α	Inférieur à 1 000 € ou non imposable	590 €
В	Entre 1 000 et 3 000 €	727 €
С	Entre 3 000 et 7 000 €	960 €
D	Supérieur à 7 000 €	1 215 €

Demi-pension, tarif annuel forfaitaire: 1270,00 €

Internat, tarif annuel: 4 270,00 €

Les élèves peuvent occasionnellement déjeuner au lycée. Les tickets sont en vente au bureau d'accueil rue de Contrai au prix de 8 €.

La contribution familiale, la demi-pension, l'internat sont calculés pour l'année. Les tarifs annuels indiquées sur la facture tiennent compte des périodes de stage en entreprise ou d'examen.

A ces tarifs, il convient d'ajouter :

- une somme d'environ 160 € annuels pour l'assurance accident de travail, les cotisations (A.P.E.L., Association Sportive, Enseignement Privé), les fournitures diverses (photocopies, papeterie).
- l'outillage personnel remis à l'élève.

La facture ANNUELLE est adressée à chaque famille **fin septembre sur Ecole Directe**. Son règlement s'effectue par **prélèvements automatiques mensuels**.

Premier prélèvement : le 7 octobre.

Dernier prélèvement : le 7 juin, soit au total 9 prélèvements mensuels.

Bourses et aides financières :

Des dossiers d'aide au titre du fonds social du collégien ou de restauration existent. Des circulaires d'informations sont remises aux élèves en début d'année scolaire (mi-septembre).

Le lycée est habilité à recevoir les boursiers. Les parents des nouveaux élèves « boursiers nationaux » doivent demander le transfert du dossier auprès <u>de l'établissement fréquenté pendant l'année scolaire 2019/2020.</u>

Pour rappel,

- Bourses municipales de Reims : les familles s'adressent directement à la mairie.
- Octobre: information bourses nationales aux familles des élèves en classe de: 3^{ème} prépa métier, élèves déscolarisés, redoublants ayant échoué au baccalauréat, venant d'un lycée agricole, en réorientation. Une autre campagne de bourse concernant chaque élève sauf ceux en classe de terminale aura lieu en mars.

ABONNEMENTS DE TRANSPORT

Le Grand REIMS organise les transports scolaires sur l'ensemble des 143 communes (liste des communes sur www.grandreims.fr)

Vous utilisez les transports scolaires pour la première fois ? :

Rendez-vous sur le site <u>www.grandreims.fr</u> (inscription en ligne possible).

Contact: 03 26 77 78 79 de 13h30 à 17h00 ou abonnements.scolaires@grandreims.fr

Vous utilisiez déjà les transports scolaires en 2019/2020 ? :

Vous avez reçu un courrier avec votre identifiant personnel (si vous ne l'avez pas reçu, contactez abonnements.scolaires@grandreims.fr)

Et connectez-vous avec votre identifiant sur <u>www.grandreims.fr</u> rubrique « transports scolaires ».

Si vous ne disposez pas d'accès internet, les formulaires sont disponibles aux points d'accueil du Grand REIMS : 3 place Max ROUSSEAU (ligne 3, arrêt « Belgique ») ou 3 rue Eugène Desteuque (ligne 1,3,5,8,10 arrêt « Royale »).

Pour les familles domiciliées dans **l'Aisne** l'inscription se fait en ligne sur https://transports.hautsdefrance.fr.

Si vous ne disposez pas d'accès à internet, merci de contacter le secrétariat accueil du lycée qui vous fera parvenir les formulaires par courrier.

Pour les élèves domiciliés dans les **Ardennes** et scolarisés dans la Marne, le Conseil Départemental des Ardennes n'octroie plus de subvention de transport.



Journées Portes ouvertes 2020-2021 :

Samedi 23 janvier 2021 (après-midi)

Samedi 20 mars 2021 (matin)

LA PRÉSENCE DES ÉLEVES EST OBLIGATOIRE.

MERCI DE PRENDRE D'ORES ET DÉJÀ VOS DISPOSITIONS

COORDONNÉES UTILES

Bureau d'accueil rue de Contrai :

2 03.26.77.17.00

@ accueil.sjbs@gdls-reims.com

Bureau d'accueil rue Gerbert (centre technique) :

2 03.26.85.89.71

@ accueil.centretechnique@gdls-reims.com

Service Vie scolaire (responsable Vie Scolaire et surveillants):

☎ 03.26.77.17.06 (pour les élèves de Seconde générale, 1^{ère} générale et Terminale générale).

■ 03.26.35.48.76 pour toutes les autres classes.

@ viescolaire@gdls-reims.com

Service comptabilité:

2 03.26.77.16.94

@ f.lemeur@gdls-reims.com

Internat:

2 07.86.86.07.52

@ internat@gdls-reims.com

Pour toute communication avec l'établissement, merci de privilégier « ECOLE DIRECTE » (vos identifiants et mots de passe vous seront envoyés par courrier courant septembre).